



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.06.2020

Numéro de publication: SR01-0000003013

Canton: VS

Entité de publication:

Roux & Associés SA, Rue des Remparts 10, 1950 Sion 2

Sur mandat de:

Liparti SA et Moric SA

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Liparti SA avec Moric SA

3. Publication

Organisation transférante:

Liparti SA
CHE-102.846.735
Espace des remparts 10
1950 Sion

Organisation reprenante:

Moric SA
CHE-102.078.120
Chemin des Ecureuils 4
3963 Crans-Montana

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Roux & Associés SA
Rue des Remparts 10
1950 Sion 2